

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

DAVID CREATION CARRELAGES
10, RUE HENRI GUILLAUMET

51400 Livry-Louvercy

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
31/01/2025	F01250100247	410407	F01250100247	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	Sillery					
PJCFC5D500	CHAPE CEMFLOOR C20 F4	5	M3	206.00	1,030.00	20 %
403	SP CEMEXA	5	M3	16.00	80.00	20 %
TI	Transport incomplet	1		23.00	23.00	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	5	UN	1.50	7.50	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	5	UN	2.50	12.50	20 %
552	REP	5	UN	1.68	8.40	20 %

Mode de règlement : PRELEVEMENT SEPA

Echéance : 15/03/2025

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	1,161.40 €
Total TVA :	232.28 €
Total TTC :	1,393.68 €
RESTE A PAYER :	1,393.68 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01250100247	F01250100247	31/01/2025	410407	DAVID CREATION CARRELAGES

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 040719 Sillery						
22/01/2025	004410641	410407	PJCFC5D500	CHAPE CEMFLOOR C20 F4	5	M3
22/01/2025	004410641	410407	552	REP	5	UN
22/01/2025	004410641	410407	403	SP CEMEXA	5	M3